



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 25511

Texte de la question

M. Dominique Dord alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes des directeurs de six établissements publics d'enseignements supérieurs français, instituts d'études politiques de province. Ces inquiétudes portent sur plusieurs points : tout d'abord une baisse de leur dotation de 5 % pour l'année à venir ; ensuite la comparaison des dotations entre leurs établissements et Sciences po Paris ; enfin une question de gouvernance de la filière science politique en France à travers le rôle factuel de la Fondation nationale des sciences politiques. Ces six IEP qui organisent un remarquable concours d'entrée commun attirant plus de 10 000 candidats par an, et forment un tissu essentiel à la vie académique doivent être mis en valeur si nous souhaitons valoriser nos territoires et lutter contre le jacobinisme jusque dans l'enseignement supérieur. Les derniers mois tumultueux de la gouvernance de Sciences po Paris doivent être une alerte en ce sens. C'est en ce sens qu'il l'interpelle sur les trois points précédemment évoqués. Il demande comment son ministère compte-t-il remédier à ces inquiétudes.

Texte de la réponse

S'agissant de l'évolution des dotations pour l'année 2013, le Gouvernement s'est engagé dans la voie d'un retour à l'équilibre des finances publiques. Il est incontestable que cet effort demandé aux établissements représente une contrainte. A ce titre, tous les opérateurs de l'Etat ont été mis à contribution pour le redressement des comptes publics, de manière équitable et en fonction de leur assise financière. Le cadrage général appliqué au budget de l'Etat prévoit une réduction de 7 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, subventions aux établissements publics comprises. Toutefois, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est parvenu à réduire substantiellement cet effort pour ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, alors que la grande majorité des autres établissements publics de l'Etat n'ont pas bénéficié de cette possibilité. A ce titre, la dotation globale de fonctionnement des instituts d'études politiques (IEP) de région diminue de - 5 % entre 2012 et 2013. Cette réduction a toutefois pu être compensée par l'attribution de moyens exceptionnels au titre de sécurité, comme dans le cas de l'IEP de Toulouse. Dans son rapport relatif à la gestion de « Science Po » et de la fondation nationale des sciences politiques (FNSP) publié en novembre 2012, la Cour des comptes souligne le fait que « le développement récent des IEP de Province s'est fait en réalité sans lien avec celui de Science Po Paris et de ses campus délocalisés, même si la fondation met toujours trente-neuf salariés à la disposition de ces IEP ». C'est pourquoi, dans le cadre du dialogue qu'il s'applique à mettre en oeuvre avec la FNSP en 2013, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche veillera particulièrement à la tenue d'un échange s'agissant de la transparence des moyens mis à disposition par la FNSP aux IEP de région. La priorité donnée à l'enseignement supérieur a permis de créer 1000 emplois pour l'année 2013, dont les IEP de région ont bénéficié avec une dotation de 10 emplois. Ces emplois ont été attribués en raison de leur sous-encadrement relatif et de leur implication en faveur de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et de la réussite des étudiants boursiers. En outre, les IEP sont invités à faire remonter leurs besoins en matière de sécurité dès 2013. Dans la continuité des premiers échanges en 2013 avec les IEP, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche veillera à améliorer le dialogue de gestion avec les IEP de province pour 2014.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25511

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4669

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8215